Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260408-D26_053-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 8 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MOREL Patricia, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : M. VALOTAIRE Denis à Mme MOREL Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-053 – Composition de la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du Code général des impôts, instituant dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant que cette commission est composée de neuf membres, à savoir :
- le maire ou l'adjoint délégué, président,
- et huit commissaires titulaires,

Considérant que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés d'au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- posséder une connaissance suffisante des réalités locales et des compétences nécessaires à l'exercice des missions de la commission,

Considérant que les commissaires titulaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques sur proposition du conseil municipal,

Considérant que la liste proposée par le conseil municipal doit comporter un nombre double de candidats, soit :
- seize noms pour les commissaires titulaires,
- seize noms pour les commissaires suppléants,

Considérant que cette désignation doit intervenir dans un délai de deux mois suivant le renouvellement général du conseil municipal,

Considérant qu'à défaut de proposition dans les délais impartis, ou en cas de liste incomplète ou irrégulière, le

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260408-D26_053-DE

directeur régional ou départemental des finances publiques peut procéder à une désignation d'office,

Considérant qu'en cas de vacance d'au moins trois postes de commissaires titulaires, il est procédé à de nouvelles nominations dans les mêmes conditions,

Considérant que le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin à l'expiration du mandat du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'arrêter la liste de propositions suivante, en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs par le directeur régional ou départemental des finances publiques :**

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
CROCQ Lionel	GLINCHE Eric
DESILLES Bruno	CHEDEMAIL Vanessa
LEVACHER Jean-Claude	POTTIER Christian
RESTIF Jacqueline	MOREL Patricia
COLOMBEL Stéphanie	TIRIAU Jean-Hugues
MAUSSION Jean-Yves	GAUVRIT Molly
BARBE Dominique	VALOTAIRE Denis
JEUSSET Stéphane	LEVACHER Martine
DESILLE Pierre	GUYON Django
HARDY Patricia	SEBILLET Sébastien
DAHIOT Daniel	AMET Patricia
REUZE Maria	MARECHAL Fanny
GEWISS Stéphane	MARION Carina
GILBERT Loïc	MALVAUT Frédéric
TIRIAU Claude	HEINRY Manuella
TIRIAU Marie-Bernadette	BOURMALO Romuald

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE